

## Tarification de l'Enseignement à distance – Formation Initiale

Aux frais annuels d'inscription administrative s'ajoutent les droits spécifiques liés à l'enseignement à distance de 400€.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'un dispositif de télésurveillance lors des épreuves d'examen devront s'acquitter de frais additionnels de 350€.

En accord avec les directeurs de composantes, si la proposition est approuvée, la tarification de droits spécifiques sera appliquée dès la rentrée 2025-2026 aux étudiants s'inscrivant pour la première fois en L1 et en M1 dans une des mentions visées par la délibération et à la rentrée 2026-2027 à toutes les promotions.

En revanche, les frais de télésurveillance seront appliqués à partir de la rentrée 2025 à tous les inscrits EAD dans les mentions visées par la délibération souhaitant profiter du dispositif.

Aussi, au regard du nombre d'épreuves proposées actuellement à la télésurveillance (1 seule épreuve), la demande de frais additionnels de télésurveillance est suspendue pour les formations suivantes

M1 sociologie  
L3 LLCER Anglais  
M1 Anglais  
M2 Anglais

Cette délibération annule et remplace les délibérations du Conseil d'Administration n. 2024-013 du 12 mars 2024 et n. 2022-125 du 23 novembre 2022.

### Règles d'exonération

Publics	Exonération droits nationaux	Exonération Droits Spécifiques EAD (Totale/ Partielle/ Non)	Si oui : quelle procédure	Exonération Spécifiques de la Télésurveillance
Etudiants boursiers	Oui- Règlementation nationale	Totale	Automatique par Règlementation exonération	Totale
Etudiants réfugiés	Oui- Règlementation exonération	Totale	Automatique par Règlementation exonération	Totale
Etudiants détenus	Oui- Règlementation exonération	Totale	Automatique par Règlementation exonération	Totale
Etudiants en réorientation (ex. en présentiel en S1 et en réorientation en FOAD en S2)	NON	Partielle (50%) pour un semestre quelle que soit la date d'inscription	Automatique par Règlementation exonération	NON
Etudiants inscrits en FOAD pour des raisons de santé	NON	Totale	Automatique par Règlementation exonération sur avis du SSE	Totale
Etudiants en mobilité internationale dans le cadre de leur formation initiale	NON	NON	Automatique par Règlementation exonération	Totale

Une commission d'exonération examinera les demandes de situations particulières.